000025406



Numéro d'assurance sociale		
Année d'imposition	2017	
Date de l'avis	10 mai 2018	
	21/11/17271/18	

Avis de cotisation

Nous avons traité votre déclaration de revenus et de prestations de 2017 et calculé votre solde.

Le montant que vous devez payer est de **16 963,43 \$**, moins tout montant que vous avez payé et que nous n'avons pas encore traité.

Pour éviter de payer plus d'intérêts, veuillez payer ce montant d'ici le 30 mai 2018.

Merci.

Bob Hamilton Commissaire du revenu

En résumé

Vous avez un montant à payer. Si vous l'avez déjà payé au complet, ne tenez pas compte de cet avis.

Montant dû: 16 963,43 \$

À payer d'ici le : 30 mai 2018

Options de paiement

Vous pouvez payer:

- en ligne
- à votre institution financière

Pour en savoir plus, allez à la page 4.





Détails concernant l'avis





Cotisation d'impôt

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous. Le sommaire ci-dessous est basé sur les renseignements que nous avons ou que vous nous avez donnés.

Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/impots-examen**. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Sommaire

Ligne	Description	Montant final \$ CT/DT
150	Revenu total	204 409
	Déductions du revenu total	1
236	Revenu net	204 408
260	Revenu imposable	204 408
350	Total des crédits d'impôt non remboursables	3 150
420	Impôt fédéral net	23 048,55
435	Total à payer	23 048,55
437	Impôt total retenu	0,00
440	Abattement du Québec remboursable	3 803,01
476	Impôt payé par acomptes provisionnels	2 390,00
482	Total des crédits	6 193,01
	Total à payer moins Total des crédits	16 855,54 DT
	Intérêt sur acomptes provisionnels	80,03 DT
	Intérêt sur arriérés	27,86 DT
	Solde de cette cotisation	16 963,43 DT
	Solde dû	16 963,43 DT

Explication des changements et autres renseignements importants

Nous avons traité votre déclaration et vous avez un solde dû. Si vous avez déjà payé ce solde et que le paiement n'apparaît pas sur cet avis, veuillez noter qu'il peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables pour que votre paiement soit reflété dans notre système. Si vous n'avez pas payé ce solde, vous pouvez éviter les frais d'intérêts supplémentaires en payant le plein montant dû, au plus tard le 30 mai 2018. Vous pouvez voir en ligne le solde de votre compte et votre état de compte au moyen de Mon dossier.

Vous pouvez aussi vous prévaloir du Service automatisé de solde de compte d'impôts des particuliers en appelant au 1-866-474-8272. Ce service est disponible sept jours par semaine et vous permet d'obtenir rapidement le solde de votre compte et de l'information au sujet de votre dernier paiement. On vous

22 644

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale	
Année d'imposition	2017

demandera de fournir votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance et le montant déclaré à la ligne 150 de votre déclaration de revenus.

Selon nos dossiers, vous auriez dû verser des acomptes provisionnels totalisant 4 663,76 \$ pour l'année d'imposition 2017. Nous vous avons imposé des intérêts sur acomptes provisionnels, parce qu'un ou plusieurs de vos paiements étaient insuffisants ou en retard.

Votre solde dû comprend des intérêts sur arriérés composés quotidiennement au taux établi. Nous avons calculé les intérêts à partir de la date d'échéance de votre solde jusqu'à la date de cet avis.

État du maximum déductible au titre des REER/RPAC

Voici vos droits de cotisation pour 2018

Pour en savoir plus sur les renseignements ci-dessous ou sur les effets des cotisations de l'employeur à un RPAC ou à un REER collectif sur vos droits de cotisation pour l'année, allez à **canada.ca/reer** ou consultez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.

Description	Montant \$
Maximum déductible au titre des REER/RPAC pour 2017	22 285
Moins: cotisations de l'employeur au RPAC pour 2017	0
Moins: cotisations admissibles au REER/RPAC déduites pour 2017	0
Plus: 18% du revenu gagné en 2017, jusqu'à un maximum de 26 230 \$	359
Moins : facteur d'équivalence pour 2017	0
Moins: facteur d'équivalence pour services passés net pour 2018	0
Plus : facteur d'équivalence rectifié pour 2018	0
Maximum déductible au titre des REER/RPAC pour 2018	22 644
Moins : cotisations inutilisées versées à un REER ou à un RPAC, déclarées lors d'une année passée et pouvant être déduites en 2018	0
u une affiliee passee et pouvant etre deduites en 2016	

Remarque: Si le montant de vos droits de cotisation est négatif (entre parenthèses), cela signifie que vous n'avez pas de droits de cotisation pour 2018 et que vous avez peut-être trop cotisé à votre REER ou à votre RPAC. Si c'est le cas, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les cotisations en trop.

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur votre déclaration de revenus et de prestations, allez à canada.ca/impots, consultez Mon dossier à canada.ca/guide-mon-dossier-arc ou composez le 1-800-959-7383.

Pour trouver votre centre fiscal, allez à canada.ca/arc-bureaux.

Vous déménagez?

Donnez-nous votre nouvelle adresse dès que possible! Pour savoir comment faire, allez à canada.ca/arc-changer-adresse.

Vous avez des renseignements nouveaux ou additionnels et vous voulez faire modifier votre déclaration?

- Vous pouvez aller à canada.ca/modifier-declaration-revenus pour un service rapide.
- Vous pouvez écrire au centre fiscal dont l'adresse figure sur cet avis. Indiquez votre numéro d'assurance sociale et joignez tous les documents à l'appui des changements demandés.

Vous voulez enregistrer un avis de différend officiel?

Allez à canada.ca/arc-plaintes-differends. Vous avez 90 jours à compter de la date de cet avis pour enregistrer votre différend.

Définitions

Les lettres **DT** (débit) signifient que vous avez un montant dû, et **CT** (crédit) que nous vous devons un montant.

Aide aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou de la parole

Vous pouvez obtenir cet avis en braille, en gros caractères ou en format audio. Pour en savoir plus sur les médias substituts, allez à canada.ca/arc-medias-substituts.

Si vous utilisez un téléimprimeur, vous pouvez obtenir des renseignements fiscaux en composant le **1-800-665-0354**.

Comment pouvez-vous payer?

- en ligne ou par téléphone en utilisant les services d'une institution financière canadienne:
- en ligne à canada.ca/mon-paiement-arc;
- en ligne en établissant un accord de débit préautorisé à

canada.ca/guide-mon-dossier-arc;

- en personne avec votre pièce de versement à votre institution financière canadienne ou, moyennant des frais, à Postes Canada

Pour en savoir plus sur les façons de payer, allez à canada.ca/paiements.

Besoin de plus de temps pour payer?

Si vous ne pouvez pas payer tout le montant dû et que vous voulez des renseignements, allez à canada.ca/arc-recouvrements.

Pour discuter d'une entente de paiement avec l'ARC, composez le **1-888-863-8661** du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 7 h à 23 h, heure de l'Est.

Mon dossier

Utilisez le service Mon dossier pour consulter et gérer votre dossier fiscal en ligne. Il vous permet aussi de faire modifier votre déclaration, de vérifier vos renseignements sur les REER, de vous inscrire au dépôt direct et plus encore! Pour vous inscrire à Mon dossier, allez à arc.gc.ca/mondossier.

Communications frauduleuses (arnaques)

L'ARC protège les renseignements personnels des contribuables et des bénéficiaires de prestations. Nous ne vous demanderons jamais de fournir vos renseignements personnels par courriel, par message texte ou en cliquant sur un lien, ni de payer au moyen d'une carte de crédit prépayée. Pour savoir comment détecter une arnaque et vous en protéger, allez à arc.gc.ca/securite.